

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

**CELLULE INFRASTRUCTURES**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT MULTISECTORIEL ET DE RESILIENCE  
URBAINE DE KINSHASA (KIN ELENDA)**

**Termes de référence relatifs au recrutement d'un spécialiste en  
engagement social et communautaire pour le compte de la Cellule de  
Développement Urbain de Kinshasa (CDUK)**

**1. Introduction**

**1.1. Contexte général du projet**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour préparer le projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa (KIN ELENDA), ayant pour objectif dans sa 1ère phase d'améliorer les conditions de vie et les opportunités socio-économiques des quartiers pauvres et vulnérables ciblés, par des investissements sélectionnés et renforcer les capacités de planification et de gestion urbaine de la ville de Kinshasa.

Le projet de développement urbain pour la ville de Kinshasa est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Le projet KIN ELENDA vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière N'djili. Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

**1.2. Composantes du projet**

Le projet comprend les 4 composantes ainsi que les sous-composantes ci-après :

1. Gestion urbaine et services
  - 1.1. Aménagement urbain et gestion du foncier
  - 1.2. Gouvernance locale
  - 1.3. Développement de compétences
2. Infrastructures résilientes
  - 2.1. Niveau des quartiers

- 2.1.a. Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité
- 2.1.b. Mobilité urbaine
- 2.1.c. Lutte contre les érosions et les inondations
- 2.2. Niveau de la ville
  - 2.2.a. Eau
  - 2.2.b. Assainissement
  - 2.2.c. Gestion de déchets solides
  - 2.2.d. Energie
- 3. Gestion du projet
- 4. Contingence d'intervention d'urgence

En plus, les thématiques suivantes seront généralisées à l'ensemble des activités :

- transformation digitale ;
- génération d'emplois ;
- mobilisation des investissements du secteur privé ;
- considérations de genre et autonomisation des femmes;
- inclusion sociale.

Le succès et la pérennisation des activités du projet dépendront d'une forte appropriation et implication continues des populations. Il est ainsi prévu de mettre un accent sur l'élaboration d'une approche efficace d'engagement de la communauté et des parties prenantes.

Cette approche reposera sur trois grands piliers d'engagement, à avoir : l'intégration, l'inclusion et le partenariat.

### 1.3. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet

Les agences d'exécution et les agences techniques chargées de la mise en œuvre des différentes activités du projet sont reprises ci-dessous :

- ❖ **La Cellule infrastructures** chargée de la coordination générale du projet et de la mise en œuvre d'une partie des activités de la sous-composante 2.1 (volets 2.1.b « mobilité urbaine » et 2.1.c « lutte contre les érosions et les inondations ») ainsi que l'intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes ;
- ❖ **La Cellule d'Exécution des Projets Eau de la REGIDESO, « CEP-O/REGIDESO »** en sigle pour les volets 2.2.a « Eau » et 2.2.b « Assainissement » de la sous composante 2.2. « Niveau de la ville » ;
- ❖ **L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques, « UCM »** en sigle, responsable de la mise en œuvre des activités du volet 2.2.d « Energie » ; de la sous composante 2.2. « Niveau de la ville » ;
- ❖ **L'Institut National de Préparation Professionnelle, « INPP »** en sigle, porteur de la sous-composante 1.3. « Développement de compétences »
- ❖ **La Cellule de Développement Urbain de la Ville de Kinshasa, « CDUK »** en sigle, qui s'occupera des sous-composantes et volets suivants:
  - 1.1. Aménagement urbain et gestion du foncier
  - 1.2. Gouvernance locale
  - 2.1.a Aménagement d'espaces publics et services de proximité

### 2.2.c. Gestion des déchets »

Elle se chargera aussi des thématiques suivantes :

- transformation digitale ;
- génération d'emplois ;
- mobilisation des investissements du secteur privé ;
- considérations de genre et autonomisation des femmes;
- inclusion sociale.

Elle est également étroitement associée à la préparation technique des volets 2.1.b « mobilité urbaine » et 2.1.c. « lutte contre les érosions et les inondations ».

Pour le cas spécifique des activités de renforcement de la gestion et de l'occupation foncières, la Ville de Kinshasa collaborera étroitement avec le Ministère National des Affaires Foncières.

## 1.4. Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- ❖ Les populations habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili, dans les communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso et Kimbanseke ainsi que les riverains du CET Mpasa dans la commune de Nsele;
- ❖ Les administrations des communes de Lemba, Matete, Nd'jili, Kisenso et Kimbanseke ;
- ❖ L'Administration de la Ville de Kinshasa ;
- ❖ La population de Kinshasa en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- ❖ Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- ❖ Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- ❖ Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- ❖ Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- ❖ Le Ministère national et le ministère provincial des Affaires Foncières ;
- ❖ Le gouvernement provincial de Kinshasa ;
- ❖ Les entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) ;
- ❖ La REGIDESO ;
- ❖ Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- ❖ Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociales) ;
- ❖ Les Etablissements universitaires (Université de Kinshasa, ISAU).

## 2. Mission de l'expert

### 2.1. Mission générale

Sous l'autorité du Coordonnateur de la CDUK, l'expert en engagement social et communautaire aura pour mission principale l'appui à la mise en œuvre de l'ensemble

des activités du projet KIN ELENDA en rapport avec l'engagement des communautés et des parties prenantes.

Il sera chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'engagement complet des parties prenantes décrivant la méthodologie et les activités clés pour une approche intégrée, inclusive et participative de la sensibilisation et du dialogue avec les communautés ciblées dans le cadre du projet KIN ELENDA.

Le plan d'engagement comprend des dispositions de gouvernance et une feuille de route générale pour les consultations, l'identification des infrastructures prioritaires et des besoins en capacités, ainsi qu'un dialogue continu pour faire en sorte que les besoins des populations ciblées soient satisfaits et que ces dernières participent pleinement à la planification et à la mise en œuvre des activités du projet.

## 2.2. *Missions spécifiques*

L'**Expert en engagement social et communautaire** est appelé à assumer les tâches spécifiques suivantes :

- Assurer la pleine intégration de toutes les activités impliquant les communautés à travers les composantes du projet en utilisant une approche participative et inclusive ;
- Assurer la pleine participation de toutes les couches de la communauté pendant l'intégration des activités, y compris les femmes, les groupes plus vulnérables et défavorisés. Les consultations avec les femmes devraient être effectuées dans des groupes réservés aux femmes et animées par une femme afin d'encourager les échanges libres et ouverts dans un environnement sûr ;
- Superviser tous les aspects liés à l'engagement des communautés, depuis les consultations initiales jusqu'au dialogue continu ;
- Assurer que les résultats des consultations faites aux femmes, avec les personnes vivant avec un handicap, les jeunes et vulnérables, parmi d'autres groupes marginalisés sont tenus en compte pour améliorer les activités du projet ;
- Coordonner la rédaction et l'actualisation du plan d'engagement communautaire dans le contexte du projet KIN ELENDA ;
- Constituer et coordonner une équipe d'agents inclusive et représentative d'engagement communautaire dans laquelle les femmes représentent au moins 30% de ses membres ;
- Superviser les agents et partenaires pour assurer la qualité de l'engagement communautaire dans l'optique de fortifier la confiance, la collaboration et le partenariat entre les acteurs du projet et les communautés ;
- Servir de centre de liaison pour les questions sur les approches en matière d'engagement communautaire, y compris l'atténuation des conflits, participation inclusive, et signaler les préoccupations des populations, y compris celles relatives à la sécurité des femmes, les personnes vivant avec un handicap, les jeunes et vulnérables, parmi d'autres groupes marginalisés et leur bien-être au Coordonnateur de la CDUK aux fins des actions à mener ;
- Assurer l'inclusion sociale sur les questions liées à l'engagement communautaire, dans la perspective de développer la confiance entre l'équipe du projet et les bénéficiaires, et entre les membres des communautés mêmes ;

- Contribuer à vulgariser et rendre accessible le MGP sans pour autant participer au traitement des plaintes et en respectant la confidentialité ;
- Rédiger des rapports de mise à jour sur l'engagement communautaire, en garantissant un langage et analyses sensible au genre, y compris de données ventilées par sexe et âge ;
- Contribuer à rendre compte des résultats de l'engagement communautaire, y compris l'utilisation des feedbacks sur le projet et la gestion par les autorités ;
- Faire des propositions concernant la généralisation de l'engagement communautaire au niveau de la VPK et ces communes ;
- Réaliser toutes les autres tâches qui lui seront confiées en rapport avec les activités du Projet.

### **3. Profil de l'expert**

L'expert en engagement social et communautaire est un expert disposant des compétences suivantes :

- Détenteur d'un diplôme de licence (bac +5) en développement social, en sociologie ou dans des domaines de formation équivalents ;
- Avoir au moins 8 ans d'expérience pratique de l'engagement communautaire participatif, de préférence dans des communautés urbaines ou semi-urbaines en République Démocratique du Congo;
- Disposer d'au moins deux expériences dans les domaines de l'inclusion sociale et du travail avec les groupes marginalisés, minoritaires et avec les femmes ;
- Avoir participé à au moins une mission de médiation et/ou résolution de conflits communautaires;
- Avoir une excellente connaissance du contexte sociopolitique des quartiers ciblés serait un atout;
- Disposer des compétences de communication très développées,
- Parler et écrire parfaitement le lingala;
- Avoir une capacité d'écoute et une expérience confirmée dans l'établissement de relations de confiance ;
- Excellentes compétences en animation de groupe

### **4. Critères de performance**

- Respect des présents termes de référence ;
- Quantité et qualité des documents produits ;
- Quantité et qualité des activités de supervision de l'engagement communautaire ;
- Qualité et fréquence du rapportage sur le suivi des différentes activités à charge
- Respect des délais d'exécution des tâches prescrites.

### **5. Durée, perspectives et lieu de la mission**

La mission est prévue pour une durée de douze (12) mois à compter de la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de mai 2020.

Un renouvellement du contrat pourra être fait sur base des besoins du projet, moyennant une évaluation concluante des performances. Une première évaluation sera établie après une période probatoire de 6 mois. Les évaluations ultérieures se feront sur une base annuelle.

La mission est prévue à la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa, avec des visites régulières de terrain dans la zone du projet.

#### **6. Obligations du consultant en matière de rapports**

L'Expert établira des rapports d'activités mensuelles, trimestrielles et annuelles. Ces rapports feront le point sur ses réalisations durant la période du rapportage en rapport avec le plan de mobilisation des parties prenantes.

Ces rapports présenteront spécifiquement les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées.

#### **7. Obligations du client**

En accord avec le protocole d'accord régissant la collaboration entre la Cellule Infrastructures et les autres agences d'exécution pendant la phase préparatoire du projet KIN ELENDA, la Cellule Infrastructures assumera l'ensemble des tâches fiduciaires, à savoir:

- assurer la mise au point du contrat se rapportant aux présents TDR;
- assurer la gestion du contrat précité;
- liquider et assurer le paiement de la rémunération des prestations du Consultant selon les termes du Contrat

La Cellule Infrastructures mettra également à la disposition du contractuel les équipements et fournitures de travail (ordinateur, imprimante etc) ainsi que les frais de communication professionnelle.

Pendant la même période, la CDUK, quant à elle, assura les tâches essentielles suivantes :

- mettre à la disposition du Consultant les documents du projet, les études et toutes les informations disponibles à son niveau et susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission;
- veiller à la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- évaluer périodiquement les performances du consultant
- mettre à la disposition du contractuel le bureau et le mobilier de bureau